

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire de Shannon lundi, le 3 mai 2011 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Était présent : le Maire Clive Kiley et conseillers Bernard Gagné, Claude Lacroix, Mario Lemire, Lucie Laperle, Sophie Perreault et Stéphane Hamel formant quorum et présidé par le Maire.

1) Ordre du jour

70-05-11 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle *QUE* l'ordre du jour soit adopté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 4 avril 2011

71-05-11 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire *QUE* le procès verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2011 soit adopté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Séance extraordinaire du 23 mars 2011

72-05-11 Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* le procès verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 avril 2011 soit adopté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 Dépôt d'un procès-verbal de correction

DÉPÔT Le Directeur général dépose un procès-verbal de correction de la séance ordinaire tenue lundi, le 7 juin 2010 et plus particulièrement de la résolution numéro 118-06-2010 adoptant un programme de rachat des années de travail de cinq employés déjà à l'emploi en 1997 lors de l'instauration et la mise en œuvre du régime de REER collectif.

3) Urbanisme

3.1 Dépôt du rapport mensuel des permis de construction et de lotissement du mois d'avril 2011

DÉPÔT Le rapport des permis de construction et lotissement du mois d'avril 2011 a été déposé et reconnu par le Conseil.

3.2 Règlement 412 sur les nuisances

RÈGLEMENT
NUMÉRO 412 **RÈGLEMENT NUMÉRO 412**

Le règlement numéro 412 *Règlement sur les nuisances* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3 Certificats de conformité des règlements 348, 349, 350, 350A, 351, 352, 352A, et 352B

DÉPÔT Le Directeur général dépose les certificats de conformité, émis par la M.R.C. de la Jacques-Cartier le 27 avril 2011, pour les règlements d'urbanismes numéros 348, 349, 350, 350A, 351, 352, 352A, et 352B.

4) Travaux publics**4.1 Adjudication d'un contrat à Citadelle Chevrolet Lévis pour l'achat d'un camion-cube pour le Service des Travaux publics**

73-05-11

CONSIDÉRANT l'autorisation de procéder par appel d'offres, par invitation, l'achat d'un camion léger cube neuf 2011, cabine simple avec caisse fourgon en aluminium ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues soit :

<i>CIE</i>	Type	PRIX
Cartier Pontiac Buick Ltée	Chevrolet 4500	0.00.\$
Germain Chevrolet	Chevrolet 4500	50,500.\$
Citadelle Chevrolet Cadillac GMC Ltée	Chevrolet 4500	50,445.\$

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

APPUYÉ par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte l'offre du plus bas soumissionnaire, soit Citadelle Chevrolet Cadillac GMC Ltée., pour l'acquisition d'un camion de marque Chevrolet, modèle Express 2011 au coût de 50 445.\$, taxes en sus, conformément à l'appel d'offres

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Adjudication d'un contrat à SVB inc. pour le fauchage des fossés

74-05-11

CONSIDÉRANT l'autorisant de procéder par appel d'offres, par invitation, pour l'entretien des bordures de rues et fossés en été ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues soit :

<i>CIE</i>	2011	2012	2013	PRIX
Groupe ESSA				
- Option 1	23 760.\$	23 760.\$	23 760.\$	71,280.\$
- Option 2	23 760.\$	23 760.\$	23 760.\$	71,280.\$
Service Vert & Blanc (SVB) Inc.				
- Option 1	15,800.\$	16,200.\$	16,500.\$	48,500.\$
- Option 2	15,800.\$	16,200.\$	16,500.\$	48,500.\$
Multi-Tonte Inc.				
- Option 1	.\$.\$.\$.\$
- Option 2	.\$.\$.\$.\$

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte l'offre du plus bas soumissionnaire, soit Services Vert et Blanc (S.V.B.) Inc., pour le service d'un (1) an de fauchages et débroussaillages des abords des chemins municipaux au coût de 15 800.\$, taxes en sus, conformément à l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Renouvellement de contrat avec Gébourg Construction inc. pour l'entretien du système d'éclairage des rues de la municipalité

75-05-11

CONSIDÉRANT la résolution #72-04-2010 octroyant un contrat d'un (1) an pour le service d'entretien du réseau d'éclairage public des rues à Gébourg Construction ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service est échu depuis le 1^e mai 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon renouvelle le contrat de service d'entretien de 644 luminaires du réseau d'éclairage public des rues avec Gébourg Construction Inc. pour une période d'un (1) an, jusqu'au 1^e mai 2012 au coût annuel de 14 900.\$, taxes en sus ;

QUE s'il y a ajout de luminaires, ils seront facturés en surplus au prorata du contrat, soit 23.14\$ par luminaire par année ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ledit contrat d'acquisition pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Autorisation de cession de lot tel que décrit dans le plan de superficie produit en annexe aux fins du règlement de compensation de monsieur Jean-François Lapointe dans le cadre des travaux de réfection du boulevard Jacques-Cartier

76-05-11

CONSIDÉRANT le prolongement du réseau d'aqueduc municipal, lot 3 C/D, boulevard Jacques-Cartier et les travaux de réfection de la Route 369 dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec a conclu une entente de compensation avec le propriétaire du 250 boulevard Jacques-Cartier comprenant une partie située autour de sa résidence ;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur la voirie prévoit que les terrains libérés par la réfection de la route deviennent propriété de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise la cession, d'une superficie de 480,0 m², de l'ancienne partie du boulevard Jacques-Cartier devant la propriété située au 250 boulevard Jacques-Cartier, au propriétaire M. Jean-François Lapointe ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité de Shannon devant donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Règlement 409 modifiant le Règlement sur l'ouverture de nouvelles rues impliquant de nouvelles infrastructures concernant les télécommunications

CONSULTATION

Le règlement numéro 409 est en consultation publique. Mme Sophie Perreault, conseillère responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de ce règlement, quelques questions se sont posées et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

RÈGLEMENT
NUMÉRO 409

RÈGLEMENT NUMÉRO 409

Le règlement numéro 409 *Règlement modifiant le règlement numéro 385 relatif à l'ouverture de nouvelles rues impliquant de nouvelles infrastructures concernant les télécommunications* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

4.6 Avis de motion – Règlement 415 sur les soupapes de sécurité pour les égouts

AVIS DE
MOTION

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Bernard Gagné qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 415 intitulé :

« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'OBLIGATION D'INSTALLER UNE SOUPAPE DE SÛRETÉ (CLAPET DE NON RETOUR) À L'ÉGARD DE TOUT IMMEUBLE DESSERVI PAR LE SERVICE D'ÉGOUT MUNICIPAL »

4.7 Projet de développement O'Shea – municipalisation phase II

77-05-11

modifiée

CONSIDÉRANT la résolution 186-11-2009 acceptant en principe la demande d'ouverture du prolongement de la rue O'Shea (11 terrains) ;

CONSIDÉRANT la réception provisoire des travaux et la recommandation de municipalisation de la firme d'ingénierie, Dessau Inc. le 16 avril 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Travaux publics accepte la réception provisoire des travaux et la liste de finalisation des ouvrages, tel que déposé par la firme d'ingénierie ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise la municipalisation du prolongement de la rue O'Shea (11 terrains) dès la réception de :

- a) un cautionnement de garantie des travaux effectués, valide pour une période de deux (2) ans au montant de 10 000.\$;
- b) une garantie bancaire des travaux à effectués, valide pour une période d'un (1) an au montant de 54,500.\$;
- c) une lettre de la firme d'ingénierie, Dessau Inc., confirmant la réception des quittances, le coût total des travaux effectués et confirmant que les travaux ont été effectués conforme au plans et devis ;

QUE Mario Boilard, notaire soit mandaté pour la préparation d'un contrat d'acquisition de ladite rue dès la réception des documents susmentionnés ;

QUE la date de signature de l'acquisition de ladite rue ferait fois de l'autorisation des permis de construction sur cette partie de rue ;

77-05-11

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ledit contrat d'acquisition pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

modifiée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Sécurité publique et Incendies

7.1 Règlement 413 sur le stationnement – refonte et modifications

RÈGLEMENT
NUMÉRO 413

RÈGLEMENT NUMÉRO 413

Le règlement numéro 413 *Règlement sur le stationnement et abrogeant le règlement numéro 297* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2 Règlement 414 sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

RÈGLEMENT
NUMÉRO 414

RÈGLEMENT NUMÉRO 414

Le règlement numéro 414 *Règlement la sécurité, la paix et l'ordre et abrogeant le règlement numéro 298* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3 Désignation de monsieur Alain Castonguay, directeur du Service des Incendies, comme représentant de la municipalité au sein du comité de sécurité-incendie de la MRC

78-05-11

CONSIDÉRANT la création d'un comité en sécurité-incendie auprès de la M.R.C. de la Jacques-Cartier ;

CONSIDÉRANT QUE M. Alain Castonguay, Directeur des Incendies de Shannon est nommé au comité du schéma de couverture de risques auprès de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon nomme M. Alain Castonguay, au sein du comité en sécurité-incendie auprès de la M.R.C. de la Jacques-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Adjudication de contrat pour l'achat d'un véhicule automobile pour le Service de sécurité de marque Ford Fusion

79-05-11

CONSIDÉRANT l'autorisation de procéder par appel d'offres, par invitation, l'achat d'un véhicule utilitaire pour le nouveau Service de sécurité, créé pour la surveillance des parcs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues soit :

CIE	Type	PRIX
Citadelle Chevrolet	HHR - Mini-van	19,500.\$
Perade Ford Inc.	Ford Fusion	19,800.\$

79-05-11

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon refuse les appels d'offres, tel que soumissionné, et procède par appel d'offres pour l'achat d'un véhicule Ford Fusion 2011 et accepte l'offre du plus bas soumissionnaire à recevoir, pour un coût maximal de 19,800.\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Autorisation d'embauche de monsieur Jean-Marc Beaulieu à titre de superviseur du Service de sécurité selon une échelle salariale équivalente à celle des contremaîtres, pour une période de seize semaines

80-05-11

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire créer un Service de sécurité pour la surveillance des installations municipales et l'application de certains règlements ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau service nécessite l'embauche d'un superviseur pour la saison estivale et à temps partiel ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon embauche M. Jean-Marc Beaulieu comme superviseur saisonnier affecté au Service de sécurité pour un maximum de 16 semaines à raison de 16 heures par semaine ;

ET QUE l'employé soit rémunéré selon l'échelon salarial établi pour les contremaîtres.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

7.6 Autorisation de procéder à un appel de candidatures pour combler différents postes au Service de sécurité

81-05-11

CONSIDÉRANT l'article 62 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT les règlements sur le stationnement et la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics ;

CONSIDÉRANT la création d'un Service de Sécurité pour la surveillance des parcs et stationnements municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'agents de sécurité et de préposés aux stationnements sont nécessaires pour le bon fonctionnement de ce nouveau service ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon procède à la création et à l'embauche de quatre (4) postes d'employés saisonniers au Service de Sécurité, soit :

- a) deux (2) agents de sécurité – composé au minimum d'étudiants en techniques policières
- b) deux (2) préposés aux stationnements – avec priorité à des résidents

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) Correspondance du mois d'avril 2011 – dépôt de la liste

La liste des correspondances reçues durant le mois d'avril 2011 a été déposée et reconnue par le Conseil.

12) Comptes

82-05-11

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle *QUE* les les comptes suivants soient payés :

9102-6435 Quebec Inc. – Benoit Simard – location machinerie.....	338.36\$
ABC Luminaire Enr. – fournitures – luminaires pour édifices	135.01
Acklands Grainger – bouteilles de gaz	310.74
ACSIQ – inscription – congrès annuel.....	393.04
Agence du Revenu – DAS – avril	12 186.05
Alain Castonguay – administration – mars	255.07
Alarme Microcom M Inc.	1 140.59
Antoine Deschênes – remboursement – DM10-115 refusée.....	450.00
Aquatech Services Techniques – honoraires professionnels – eau	1 646.38
Archambault – livres	282.33
Arleen Thibault – présentation atelier biblio.....	189.88
Ass. Forestière Québec métropolitain – adhésion.....	40.00
Association Pulmonaire du Québec – don pour père de Pauline	75.00
Bell Canada – installation de réseau – station de pompage-aqueduc.....	136 401.77
Bell Mobilité – cellulaires	588.50
Boivin & Gauvin – bottes pour pompier	142.98
Bon-Air Réfrigérateur Inc. – entretien	341.78
BrassardBuro – fournitures de bureau.....	615.62
Brigitte Olivier – km/livres/fournitures/dépenses (soirée bénévoles)	497.17
Camions Freightliner Québec Inc. – entretien – camion.....	724.15
Campus Notre-Dame-de-Foy – cours pour Nicolas Proulx.....	393.04
Canac Marquis Grenier – fournitures pour les édifices.....	490.19
Cash – kilométrage – banque.....	36.00
Cateline Gauvin – remboursement – DM10-124 refusée	450.00
Centre Mécanique Shannon – réparations.....	1 777.87
CFCF Soldier-on-Fund – spin-o-thon Valcartier à Kandahar.....	200.00
Claude Lacroix – ajustement – pro-maire.....	2 677.50
Clément Bédard – réparations et maintenance – portes de garage	2 002.87
Clive Kiley – allocation	2 916.66
Dale Feeney – honoraires professionnels – avril.....	3 400.00
Dessau – honoraires professionnels – aqueduc.....	209 052.39
E.B.Q.M. – photocopieur	421.13
ESRI Canada – renouvellement – logiciel	1 025.33
Eureka Signature – pancartes pour cabosse.....	1 871.79
F. Dufresne Inc. – essence.....	468.49
François Dubreuil – remboursement – DM11-129 refusée.....	450.00
G.M.S. Extincteur Chimique Inc. – achat - extincteurs	586.43
Gébourg – entretien de lampadaires	1 373.92
Graphica Impression Inc. – journal Shannon Express.....	2 574.88
Groupe VRSB – honoraires professionnels – aqueduc & SPJCP	11 252.33
Hilti Canada Corporation – pièces pour postes de compteurs.....	95.84
Hugo Lépine – repas caucus, stationnement, frais de représentation.....	242.15
Hydro-Québec	12 991.09
Industries Canada – renouvellement – radiocommunication	1 052.00
Inter-Cité Construction Ltée. –aqueduc – pmt. 7 lot 3C.....	13 833.79
Jean-Marc Pageau – édifices et contrat	1 930.83
Jean-Samuel Lapointe – subvention	500.00
L.V.M. Inc. – honoraires professionnels - aqueduc.....	6 202.16
L'Heureux Inc. – distributrices au chalet.....	256.76
L'outilleur Express Inc. – pièces pour machinerie – voirie	63.26
Lucie Laperle – allocation.....	972.22
Marius Garon Inc. – chaînes, etc pour attacher tracteur sur le trailer	215.83
Martin & Lévesque Inc. – vêtements - pompier	230.30
Martine Auclair – atelier	70.60

Maxxam – analyses eau	288.23\$
Merrill Allard Inc. – diesel et essence	4 331.15
Messagerie Inter Cité	280.62
Méto Excavation Inc. – aqueduc – pmt. 15 et 16 - lot 4A.....	540 524.57
Micheline Vallières – remboursement – habit de pluies	79.74
Ministère du Revenu	31 183.96
Moisan Marketing – honoraires professionnels.....	56.96
Nathalie Lagacé – surveillance – examens - surveillance.....	48.00
Natrel – eau et crème – cash	44.52
Oxygène Portneuf Inc. – location cylindres de propane - voirie.	110.61
Pièces d'auto Guill. Enr. – pièces pour camions	139.29
PP Econotech Conseil Inc. – honoraires professionnels – barrage	3 288.60
Ram Gestion d'achats – cartouches pour imprimantes.....	295.41
Raymond Robitaille Excavation Inc. – contrat – avril - déneigement	73 622.89
Réal Huot – pièces – postes de compteurs.....	52.98
Référence Solutions Inc. – honoraires professionnels – ordinateurs	9 991.22
Régie Régionale de Portneuf – bacs à ordures	980.00
Réseau de Transports de la Capitale – contrat autobus	53 134.46
Restaurant St-Hubert – deux réunions.....	222.10
Richard & Cie. – étagères pour garage.....	2 867.73
Robert Laplante – professeur – cours de sculpture	900.00
RPM Audio Inc. – location – caisses de son pour parade	358.86
S4 Sécurité – trouble sur caméras au garage municipal.....	341.78
Samson Bélair/Deloitte & Touche – vérification	13 671.00
Spécialités d'Aqueduc Croix – fournitures pour aqueduc.....	8 355.03
Télus – cellulaire – directeur général	62.15
Trudel & Piché – tracteur	3 321.42
Usinage Chicoine Enr. – boîtes pour chaînes, supports, etc.	1 623.43
Visa – frais annuel.....	40.00
82-05-11	Total
	<u>1,189,048.78\$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Organisation administrative**13.1 Autorisation d'ajustement de salaire et actualisation des fonctions et tâches de madame Deirdre Geraghty**

83-05-11

CONSIDÉRANT QUE la nomination de la Directrice des Finances et du Greffe modifie par le fait même les catégories d'emplois à prédominance féminine ;

CONSIDÉRANT l'objectif et l'obligation du maintien annuel du programme d'équité salariale ;

CONSIDÉRANT QUE la préposée à l'administration est maintenant au même pointage que l'agente de perception/des comptes payables et la préposée aux services techniques ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon nomme Mme Deirdre Geraghty comme préposée au Services Administratifs ;

QUE la rémunération soit selon l'échelon 2 de l'échelle salariale établie et tel que déposé, de l'échelle salariale de la préposée au Services Techniques, et ce, rétroactif au 1^e janvier 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) Finances et Greffe**14.1 Imposition et détermination de tarifs de services pour les demandes de modification ou de maintien de matricules de lots ou de composition d'unités d'évaluation**

84-05-11

CONSIDÉRANT la réforme cadastrale du territoire municipale, phase I, déposée le 23 février 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* permet qu'une unité d'évaluation soit composée d'un ou de plusieurs numéros de lots, rénovés ou non, s'ils sont tous la propriété du même propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* permet que plusieurs unités d'évaluation peuvent être composées d'une partie du même lot, rénové ou non ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* oblige la création de deux (2) unités d'évaluation lorsque plusieurs lots, d'un même propriétaire, ne sont pas contiguës l'un à l'autre ou sont séparés par une rue ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon maintienne, tel qu'actuellement en vigueur, sa composition d'unités d'évaluation au rôle d'évaluation triennal 2010, 2011 et 2012 préparé par le service d'évaluation foncière Altus Ltée ;

QUE la Municipalité de Shannon décrète l'imposition d'un tarif de 50.\$ par demande de modification, création ou annulation d'une unité d'évaluation ;

ET QUE soit exigé un tarif supplémentaire de 150.\$ par unité d'évaluation à être modifiée, créée ou annulée par la demande susmentionnée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Rapport financier semestriel 2011

DÉPÔT

En vertu de l'article 176.4 du *Code municipal*, le Directeur général/Secrétaire-trésorier doit déposer semestriellement, lors d'une séance du conseil, les états des revenus et dépenses de l'exercice financier courant, soit deux états comparatifs, au plus tard lors d'une séance ordinaire tenue au mois de mai et lors de la dernière séance ordinaire tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté ;

- le premier compare les revenus et dépenses au 30 avril de l'exercice en cours à ceux de la même période, l'an dernier ;
- le second compare les revenus et dépenses prévisibles au cours du présent exercice financier à ceux prévus initialement au budget.

Le rapport de budget semestriel a été déposé et reconnu par le Conseil.

15) Varia**15.2 Motion de respect et condoléances suite au décès de Monsieur Michael Neville, conseiller municipal pendant 11 ans**

85-05-11

CONSIDÉRANT le décès de Monsieur Michael Neville, le 24 avril 2011, ancien conseiller municipal pendant 11 ans ;

85-05-11

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon transmette ses vœux de respect et condoléances à la famille Neville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCLARATION

15.3 Mai Mois de l'Arbre et des Forêts 2011

CONSIDÉRANT QUE le thème « *Je choisis la forêt* » que le *Mois de l'arbre et des forêts* est lancé ;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle thématique encourage les organismes et municipalités à organiser des projets de reboisement ;

*CONSIDÉRANT QU'*une des façons par excellence de célébrer le *Mois de l'arbre et des forêts*, est de planter un arbre ;

EN CONSÉQUENCE,

Le Maire et les conseillers de la MUNICIPALITÉ DE SHANNON **proclament** le mois de mai « *Mois de l'arbre et des forêts 2011* ».

DONNÉ À L'UNANIMITÉ

15.1 Règlement 408 pourvoyant financement de la construction d'une centrale hydroélectrique et décrétant un emprunt et une dépenses de 17M\$ en conséquence

Le maire accord aux conseillers un droit de parole de deux minutes chacun pour donner leur opinion sur le projet de règlement 408 et demandant le vote.

RÈGLEMENT
NUMÉRO 408**RÈGLEMENT NUMÉRO 408**

Le règlement numéro 408 *Règlement pourvoyant au financement de la construction d'une centrale hydroélectrique et décrétant un emprunt et une dépenses de 17M\$ en conséquence* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

86-05-11

CONSIDÉRANT la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* ;*CONSIDÉRANT* les articles 1060.1 et 1061 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT le Règlement 408 pourvoyant au financement de la construction d'une centrale hydroélectrique et décrétant un emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts de construction de ladite centrale qui s'élèvent à 15,1M\$;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine étape est l'enregistrement des personnes habiles à voter conformément à l'article 529 de la *Loi sur les élections et les référendums* ;

CONSIDÉRANT QUE la population présente ainsi que quelques membres du Conseil demande que la tenue de ce registre soit sur une période de deux (2) jours au lieu du minimum requis par la loi d'une journée afin d'accommoder les personnes à l'extérieur de la Municipalité ;

87-05-11

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE le Conseil demande au Secrétaire-trésorier d'étendre la période d'enregistrement des personnes habiles à voter sur deux (2) jours soit lundi et mardi les 16 et 17 mai 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Stéphane Hamel propose la levée de la séance extraordinaire à 22h45.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur Général